



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

		Séance du 26 janvier 2026			
		L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.			
Date de la convocation	22/01/2026	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
		Anne DURAND	X		
		Rodolphe THIRIEZ	X		
		Patrick MICHEL	X		
Nombre de Conseillers	Exercice 15 Présents 9 Votants 9	Florence MALAVIALLE	X		
		Nicole RATAJCZAK	X		
		Nicole MATHE	X		
		Alain SANCHEZ		X	
Secrétaire de séance : Laurent PARENTINI		Florence FREY	X		
		Laurent PARENTINI	X		
		Brice HOULES	X		
		Delphine LEBOUCHER		X	
		Edith GARCIA		X	
		Alexandre SINTES		X	
		Sébastien FOULQUIER		X	
		Alissia LOURME-RUIZ		X	

2026007 - AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque communale située dans la salle polyvalente, chemin de Cassillac à Viols-le-Fort.

Elle propose de solliciter des subventions pour ces travaux dont le montant est évalué à 220 000.00 € HT, auprès des organismes compétents en la matière et indique que le solde sera autofinancé par les fonds propres de la Commune.

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque communale d'un montant de 220 000.00 €.HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des organismes compétents en la matière, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire,
Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260126-2026007-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

